
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Alain Déry préside la rencontre. Le quorum étant constaté, il souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte à 19h35.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro CP-351-06-10

Il est proposé par madame Chantal Renaud que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté avec les modifications suivantes:

- le point 10 devient le point 3; le point 12 est reporté en septembre; le point 15 devient « Résolution concernant les surplus » les autres points sont décalés en conséquence.
- Au point 11, monsieur Mollica est remplacé par monsieur Louis Gendron.
- Au point 16, il s'agit de la demande d'appui de la Commission scolaire de Val-des-cerfs.

Adoptée à l'unanimité

3. PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR 2003-2006

Monsieur Serge Lefebvre, directeur général de la Commission scolaire, nous présente en quoi consiste le plan stratégique de la CSMV pour 2003-2006.

Il nous explique que nous sommes présentement dans l'an 2 des plans de réussite, le MÉQ a constaté plusieurs ratés dans la mise en œuvre de ces plans. Cela a amené la création d'un comité de travail qui avait comme mandat de définir un cadre de référence pour la gestion des plans de réussite et de la reddition de comptes. Le but premier de ce comité est donc d'intégrer les plans de réussite dans un tout. La première version de ce rapport a été obtenue à la fin avril; un document plus étoffé sera disponible cet automne. De plus, une consultation sera menée auprès des milieux.

Dans le même ordre d'idée, le MÉQ a annoncé que chaque commission scolaire devra se doter d'un plan stratégique. Ce plan, qui sera sous la responsabilité des services éducatifs, déterminera les ressources des divers établissements de la commission scolaire et aura un rôle de soutien et de service envers ces établissements.

Le plan stratégique de la CS assurera la cohérence entre les politiques de la CS, les programmes du MÉQ. Il devra tenir compte des attentes du milieu et répondre aux besoins des élèves.

Ces plans seront basés sur la mission éducative de l'école, sur la Loi de l'instruction publique, sur le régime pédagogique, sur l'ensemble des cadres qui déterminent les actions de la CSMV ainsi que sur les orientations et les attentes du MÉQ. Ils devront aussi assurer une cohérence avec les autres politiques du gouvernement.

Pour que ces plans stratégiques soient efficaces, ils devront être conçus sur un cycle de trois ans, ce qui permettra une perspective à moyen terme. Enfin, l'ensemble du plan de gestion de la CSMV devra s'articuler à l'intérieur du cadre du plan stratégique.

Pour l'élaboration de son plan stratégique, la CSMV devra faire un diagnostic de la situation actuelle, déterminer les orientations, les objectifs et les axes d'actions et voir à son évaluation.

Le MÉQ fournira aux commissions scolaires des indicateurs nationaux communs (déterminés lors de la consultation) et des objectifs triennaux. La CS aura aussi à se définir des indicateurs et des objectifs propres. Pour la CSMV, un effort sera mis sur la qualité et une meilleure maîtrise du français.

Lorsqu'on parle de plan stratégique, il faut aussi penser à la reddition de comptes qui portera essentiellement sur le plan stratégique de la Commission scolaire et sur l'implantation de la réforme. Le moyen utilisé sera le rapport annuel. Il devra être d'un format parlant, significatif et axé sur les résultats.

La Commission scolaire devra donc se doter d'un plan stratégique afin de mieux lire l'avenir, de prévoir ce qui va arriver et adapter ses services en conséquence.

Le plan deviendra un outil de gestion afin de favoriser une meilleure adaptation à l'environnement (ex : décroissance de la population), de donner un sens aux actions et développer une cohérence au sein de la Commission scolaire. Il deviendra aussi un outil de communication qui informera des valeurs, des orientations et des enjeux au sein de la CSMV.

Le plan stratégique de la CS suscitera une mobilisation et stimulera la concertation des différents partenaires. Enfin, il fera connaître les intentions générales que poursuivra la CSMV.

La même démarche s'appliquera aussi au niveau de chaque établissement afin d'amorcer une démarche d'évaluation continue : intégrer les politiques et programmes du MÉQ; les orientations de la CS et être en lien avec le projet éducatif. Chaque année, l'école devra définir ses cibles et ses stratégies propres, assurer une mise à jour annuelle et rendre compte de la qualité de ses services aux élèves, aux parents, à la communauté et à la CS.

La Commission scolaire est actuellement à la recherche d'une firme externe pour coordonner la démarche de réflexion. Cette démarche débutera en juin 2002 et devrait être terminée en mai 2003.

Qui participera à cette démarche?

La direction générale, le conseil des commissaires, les directeurs des services et des établissements, le personnel de la Commission scolaire, le comité de parents.

Vous semblez dire que la démarche sera progressive; comment le comité de parents sera-t-il informé de son évolution?

Un retour pourrait être fait au mois d'octobre afin de permettre aux membres du comité de parents d'être au courant de l'évolution du dossier. Par la suite, un suivi du dossier pourrait être fait aux deux mois.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MAI 2002

Monsieur Déry indique que la liste des présences de la réunion du 13 mai 2002 est disponible à l'avant pour consultation; il en est de même pour la liste des présences lors de la rencontre du 15 avril 2002.

Résolution numéro CP-352-06-10

Il est proposé par madame Johanne Côté que le procès-verbal de la réunion du 13 mai 2002 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Un membre profite de l'occasion pour féliciter la secrétaire pour l'excellence de son travail tout au long de l'année.

5.MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Alain Déry nous rappelle que le poste de vice-président du regroupement A n'a pas encore été comblé; il demande à l'assemblée si un membre est intéressé à poser sa candidature.

Madame Chantal Renaud propose sa candidature. Elle est élue par acclamation.

Madame Chantal Renaud devient donc la vice-présidente du regroupement A.

Adopté à l'unanimité

6. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Denise Lussier nous remercie de l'avoir accueillie à nos réunions tout au long de l'année et espère nous revoir en grand nombre l'an prochain.

Calendrier d'implantation de la réforme

Comme convenu lors de la réunion du 13 mai dernier, madame Lussier dépose un nouveau calendrier pour l'implantation de la réforme dans les écoles. Ce calendrier sera officialisé par le MÉQ au courant de la semaine du 10 juin 2002.

Madame Lussier profite de l'occasion pour nous présenter monsieur Louis Gendron, le nouveau directeur des Services éducatifs. Elle lui demande d'expliquer les modifications qui ont été apportées au calendrier qui fut déposé lors de la réunion du 13 mai 2002.

Monsieur Louis Gendron nous explique que le MÉQ retarde d'une année le processus d'implantation de la réforme dans les écoles. Il nous informe aussi de la création d'écoles secondaires témoins dans chaque région du Québec afin de valider les programmes d'implantation de la réforme.

De plus, il y aura dépôt du cadre de référence en matière d'évaluation à la fin de l'année 2002-2003. L'expérimentation du nouveau programme au secondaire se fera au cours de l'année 2003-2004.

Il y aura une modification des cycles au secondaire; nous serons en présence de seulement deux cycles : le 1^{er} cycle inclura les 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire, alors que les 4^e et 5^e secondaire formeront le 2^e cycle.

Avec la nouvelle réforme, va-t-on enlever les cheminements particuliers au secondaire?

Les élèves qui sont en cheminement particulier au primaire se verront offrir une nouvelle approche au secondaire.

Madame Lussier nous informe aussi du départ à la retraite de monsieur Rolland Deschenaux, secrétaire général de la CS; il sera remplacé par monsieur François Houde.

Coûts reliés à la pondération

Lors de la réunion du 13 mai dernier, il a été demandé quels étaient les coûts de pondération reliés à l'intégration d'enfants HDAA dans des classes régulières? Madame Lussier nous dit qu'il est impossible de répondre à cette question avec précision, il est impossible de comptabiliser les coûts car ce n'est pas juste la pondération qui est impliquée dans le processus.

Suite à la politique d'admission de la CSMV, aucun dépassement par classe n'est permis dans les écoles; donc si un enseignant reçoit des élèves HDAA dans sa classe, un facteur de pondération est appliqué. Ce sont les coûts reliés à cette pondération que nous voulons connaître et rien d'autre. De plus, nous savons que chaque école remet à tous les 3 mois, un rapport indiquant le dépassement du ratio suite à l'intégration des élèves HDAA.

Madame Lussier ne peut répondre à cette question pour le moment.

Équité salariale

En ce qui concerne le dossier de l'équité salariale, le syndicat de Champlain a accepté les propositions du MÉQ. Les mesures de pression sont donc levées pour l'an 2002-2003.

Monsieur Gaétan Daigneault nous informe que le syndicat n'aurait pas accepté les trois volets de l'accord de principe. Il n'y a donc pas de certitude pour l'an prochain qu'il n'y aura pas de moyens de pression.

Madame Lussier ne peut confirmer cette information.

Le colloque annuel de l'Association des services de garde en milieu scolaire aura lieu le 23 novembre 2002 au collège Maisonneuve à Montréal. Le thème en sera : « La qualité sous toutes ses formes ».

Une enquête sera faite sur le tabagisme au secondaire. Cinq écoles secondaires seront ciblées dont Monseigneur-Parent, André-Laurendeau, Gérard-Filion, Antoine-Brossard. Certains élèves de 5^e secondaire devront répondre individuellement à un questionnaire sur leurs habitudes vis-à-vis du tabagisme.

Enfin, madame Lussier nous rappelle que la fête des bénévoles aura lieu le 20 juin 2002 à 19 h à l'école André-Laurendeau. Si des écoles ne pensent pas utiliser tous les billets mis à leur disposition, il faudrait en aviser madame Lussier pour qu'elle puisse les offrir à d'autres écoles.

Le MÉQ a reconduit son allocation de 15 M\$ pour venir en aide aux parents pour le matériel d'exercice. Par contre, Mme Lussier mentionne que la CSMV n'aura une idée du montant accordé à chaque famille qu'au mois d'août.

Est-il vrai que des jeunes de Mgr-Parent ont remporté un prix dans un concours de musique qui a eu lieu à Vancouver?

En effet, un groupe de musique de chambre est allé à Vancouver et a gagné un prix. Ce groupe sera d'ailleurs présent lors de la fête des bénévoles. Plusieurs de nos élèves remportent régulièrement des prix à différents concours : Expo-Sciences Bell, innovation pédagogique, Dictée PGL, concours oratoires, Opti Maths,...

Pourquoi ces événements ne sont pas publicisés dans les journaux? Il serait important de le faire pour valoriser le travail colossal de ces jeunes et mieux faire connaître la Commission scolaire.

Madame Lussier nous souligne que tous ces événements seront présentés sur le site Internet de la Commission scolaire dès l'an prochain.

7. PAROLE AUX PARENTS COMMISSAIRES

Ventes des immeubles

Deux autres immeubles sont sur le point d'être vendus. Il s'agit du 1890 et du 1910 Boul. Marie; un le sera au CPE Caillou et l'autre à la Ville de Longueuil pour différents organismes communautaires.

Encadrement de l'horaire au primaire

Le conseil des commissaires a adopté une résolution qui invite les écoles à offrir un encadrement de dix demi-journées aux élèves. Si une école décide de se doter d'un horaire de quatre jours 1/2, aucuns frais supplémentaires ne peuvent être chargés aux parents par l'école et le service de garde. De plus, cela ne peut pas engendrer de coûts supplémentaires pour la CSMV (ex : transport scolaire,...)

Le représentant de l'école Tourterelle nous explique que dans son école l'horaire est de 4,5 jour/semaine d'encadrement par les professeurs. Cela s'avère nécessaire afin de répondre aux besoins suscités par une pédagogie par projets. Cela permet aux enseignantes et enseignants de mieux se préparer. Des frais de 5 \$ sont chargés aux parents pour assurer une meilleure surveillance des élèves.

Madame Lussier nous explique que les écoles peuvent décider du genre d'horaire qui convient le mieux à leur école; cependant cela ne doit pas occasionner de frais aux parents ni à la Commission scolaire. L'école peut décider de faire du parascolaire pendant ces journées. Si l'école décide de faire une activité spéciale, elle ne peut pas obliger les parents à payer; si un parent ne veut pas payer, son enfant ne peut être exclus de l'activité.

La nouvelle politique s'applique-t-elle aussi pour le préscolaire?

Selon madame Lussier, le préscolaire n'est pas touché par cette politique. Il y aura une réunion avec les directions d'école le 11 juin prochain et ce point sera à l'ordre du jour.

Madame Sylvie Picard, parent-commissaire, souligne que dans le projet de résolution présenté par le conseil des commissaires, il y est fait mention du préscolaire et du primaire.

Madame Lussier nous dit de prendre ce considérant avec un bémol car cela ne semble pas concorder avec les règles du MÉQ pour le préscolaire.

Sommes-nous en présence d'une décision finale? Y-a-t-il eu un vote en ce sens?

Les balises de la résolution sont déjà votées par le conseil des commissaires. Les écoles pourront déterminer leur horaire en respectant ces balises. Les décisions prises par les écoles ne devront pas affecter le transport.

Il est souligné que si ce sujet n'avait pas été amené par les parents-commissaires, les membres du comité de parents n'auraient pas été mis au courant.

Madame Lussier mentionne que cet encadrement émane d'une demande des directions d'école par souci d'équité pour les parents. De plus, les conseils d'établissement doivent approuver le temps alloué à chaque matière et l'horaire de l'école.

Harmonisation des coûts

Un travail est amorcé afin d'harmoniser les coûts chargés aux parents pour le secondaire.

Pièce de théâtre

Certains membres du personnel de la CSMV présenteront une pièce de théâtre intitulée « **Urgence en Folie** ». Les représentations auront lieu les 21 et 22 juin 2002 à l'école Gérard-Filion.

8. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DE L'ACPM

Monsieur André Turgeon souligne que la dernière réunion a eu lieu le 7 juin 2002. Un bilan de l'année a été présenté. L'ACPM finit l'année avec un surplus d'environ 7 000 \$.

La contribution volontaire est fixée à 0,02 \$/élève; toutefois, le comité de parents de la CSMV ne la paie pas car ils sont encore en surplus.

En ce qui concerne le colloque du 6 avril dernier, 175 personnes se sont inscrites au colloque soit environ 30 de plus que l'an dernier. La nouvelle formule semble appréciée des parents et sera reconduite l'an prochain.

L'ACPM désire mettre sur pied un projet de reconnaissance auprès des parents qui se sont démarqués au sein de la Montérégie.

La prochaine réunion aura lieu le 2 septembre 2002. L'assemblée générale aura lieu en octobre prochain.

9. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

Monsieur Gilles Perron nous fait un résumé de la rencontre du 24 mai 2002 avec madame Mazur du MÉQ. Elle a présenté les bons coups du gouvernement en ce qui concerne les subventions pour les enfants HDAA de la province de Québec. Elle a aussi parlé du dossier des élèves dysphasiques en leur expliquant pourquoi le gouvernement n'a approuvé que 52 % des dossiers soumis. Elle leur a mentionné que les dossiers qui ont été refusés cette année, ne pourront être reconsidérés dans la même année; il faudra attendre à l'année prochaine.

Il a aussi été question du programme « 1,3 M\$ pour intégrer la culture à l'école » et de l'entente entre le MÉQ et le MAS.

Monsieur Perron souligne que l'invitation que le comité ÉHDAA avait reçu mentionnait ... à venir discuter avec madame Mazur des difficultés rencontrées dans votre milieu. Il semblerait que cet aspect de l'invitation ait été oublié.

La dernière réunion du comité ÉHDAA devait avoir lieu le 5 juin 2002, n'ayant pas réussi à avoir quorum, aucune prise de position officielle n'a pu être prise en ce qui concerne la politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Lors de cette réunion, monsieur Gilles Perron et la présidente du comité souhaitaient pouvoir présenter une résolution de blâme à la Commission scolaire. Ils espéraient obtenir l'appui du comité ÉHDAA. N'ayant pu obtenir un mandat de la part du comité ÉHDAA, monsieur Perron désire tout de même présenter cette résolution ce soir. Si le comité de parents accepte de l'appuyer, il pourra aller de l'avant dans sa démarche.

Monsieur Déry comprend que le comité ÉHDAA n'a pas satisfait les attentes de monsieur Perron, élu comme représentant du comité de parents au sein du comité ÉHDAA et de ce fait reçoit sa résolution.

Résolution numéro CP-353-06-10

CONSIDÉRANT les articles 187 et 213 de la Loi sur l'instruction publique, il est de la responsabilité du comité ÉHDAA de donner son avis sur la politique en adaptation scolaire et l'affectation des ressources financières;

CONSIDÉRANT QUE le choix des orientations, les modalités et les critères de répartition des ressources ne font l'objet d'aucun débat de fond au comité ÉHDAA et ne semblent pas fondés sur une analyse des populations visées et de leurs besoins spécifiques en rééducation;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Marie-Victorin n'est pas en mesure de déposer au comité ÉHDAA le montant reçu et de présenter la répartition des sommes allouées aux élèves ÉHDAA;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs parents considèrent que les services professionnels en rééducation ne sont pas ajustés aux besoins spécifiques des élèves HDAA;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Parent que le comité de parents appuie monsieur Gilles Perron dans sa motion de blâme envers la CSMV concernant l'incapacité du comité ÉHDAA à remplir son mandat dû au manque de transparence de la Commission scolaire.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Louis Gendron désire répondre à monsieur Gilles Perron suite à sa motion de blâme; il trouve désolant d'en être arrivé là. Il assure au comité de parents et au représentant du comité ÉHDAA qu'il y aura des ajustements au niveau de la transparence de la Commission scolaire afin que cette situation ne se répète pas. Son défi : recevoir l'an prochain une motion de félicitations!

Tous les membres en prennent bonne note, principalement monsieur Alain Déry et monsieur Gilles Perron.

10. CLIP-INFO

Monsieur Alain Déry rappelle aux membres présents que le guide doit être conservé et remis au représentant du comité de parents qui sera en poste l'an prochain. Les membres qui ne prévoient pas revenir au comité de parents devront donc remettre leur cartable au président du CE afin que celui-ci puisse le remettre au prochain représentant.

Monsieur Déry désire savoir si les membres du comité de parents seraient intéressés à être abonnés à la revue « Veux-tu savoir » pour l'année 2002-2003? Les membres sont d'accord avec cette proposition.

Résolution numéro CP-355-06-10

Il est proposé par madame Marie-Élène L'Espérance que le comité de parents abonne les membres qui le désirent à la revue Veux-tu savoir pour l'année 2002-2003 au coût de 10 \$/abonnement.

Adoptée à l'unanimité

Alain Déry fait un bref retour sur le congrès de la FCPPQ qui a eu lieu à Québec les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2002. Seulement 11 participants provenaient de la CSMV. Il faudra changer notre approche auprès des membres du comité de parents, des CE et des OPP afin d'amener plus de parents à participer au congrès. C'est le moment idéal pour les parents pour obtenir des informations pertinentes et échanger avec des parents impliqués dans d'autres milieux.

La FCPPQ a créé une série de 30 fascicules de formation destinés aux parents qui seront disponibles gratuitement sur le site de la Fédération. Dès le mois de juin, 11 de ces fascicules seront disponibles. Ils espèrent être capables d'avoir 16 de ces fascicules de prêts pour septembre.

Voici l'adresse de la FCPPQ : www.fcqq.ca

11. PROJET DE POLITIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE.

Monsieur Gilles Perron nous informe que monsieur Mollica s'est engagé à noter les modifications qui ont été proposées par toutes les instances concernées; ce qui inclut les commentaires du comité ÉHDAA.

Dans la politique qui est déposée, tout tourne autour de l'école de secteur; quels sont les moyens qu'on se donne pour réaliser les changements amenés par la politique? Si une évaluation est faite dans un établissement, qui n'est pas son école de secteur, et que l'enfant retourne dans son école de secteur; va-t-on tenir compte de l'évaluation déjà faite ou recommenceront-ils le processus au complet?

Monsieur Gendron nous dit que les écoles concernées doivent rester en communication afin d'assurer le suivi des dossiers.

Certaines écoles sont réputées pour être fermées aux classes spéciales. Les enfants de ces secteurs devront-ils être envoyés dans d'autres établissements?

Monsieur Gendron ne peut répondre à cette question pour le moment.

Les ressources financières pour les classes spéciales sont les même que celles utilisées pour les classes avec intégration. Avec les ressources disponibles comment fera-t-on pour réussir à tout financer?

Monsieur Gendron nous explique que si nous sommes en présence d'une intégration, une aide supplémentaire peut être demandée au MÉQ.

Nous sommes au courant que le MÉQ distribue une enveloppe globale et demande aux commissions scolaire de distribuer les sommes de façon équitable entre tous qu'ils fassent de l'intégration ou créent des classes fermées. Si on dilue les fonds dans les écoles, seront-ils suffisants pour assurer le virage prévu?

Monsieur Gendron nous informe que le document sur la répartition des services complémentaires sera réécrit l'an prochain avec la participation du comité ÉHDAA.

Selon monsieur Gilles Perron, la politique telle que proposée est vague et n'indique pas comment les procédures seront appliquées lorsque le temps sera venu.

De plus, il semblerait qu'aucun recours ne soit prévu pour les parents et les enfants qui ne sont pas satisfaits des interventions qui sont faites. Il est essentiel d'instaurer un droit de primauté pour ces parents et ces enfants.

Monsieur Gendron nous explique qu'un échéancier sera établi lorsque la politique sera adoptée. Il mettra en place les balises pour l'application des procédures découlant de la politique.

Monsieur Gilles Perron nous rappelle que le comité ÉHDAA n'a pas pu donner son avis officiel sur la politique et que celle-ci sera adoptée lors du conseil des commissaires du mois de juin. C'est dommage...

Monsieur Gendron invite monsieur Perron à venir donner son avis lors du conseil public à la fin du mois de juin. Il assure aussi à monsieur Perron que la proposition de modifications amenée par le comité ÉHDAA a bien été acheminée à monsieur Mollica.

Résolution numéro CP-356-06-10

Il est proposé par monsieur Robert Bernier d'adopter la politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

Il est à noter que le nombre d'abstentions lors du vote est supérieur au nombre de votes en faveur de la politique ce qui démontre bien le malaise des membres du comité de parents face à cette politique.

12. REDÉCOUPAGE 2002-2003

Madame Lussier nous mentionne que le point est reporté à l'automne car les documents ne sont pas prêts.

Monsieur Déry rappelle à madame Lussier que le comité de parents avait demandé à être consulté sur les principes et les orientations afin d'éviter que se répète le scénario vécu lors de la consultation sur le plan d'organisation scolaire et cela au début de l'année.

Madame Lussier redit à monsieur Déry qu'elle ne peut accéder à sa demande car les documents nécessaires pour la consultation ne sont pas prêts.

Madame Sylvie Picard, parent-commissaire, nous rappelle que lors d'une fin de semaine intensive de travail qui a eu lieu en février dernier, certains principes et orientations ont été arrêtés. Le conseil des commissaires est maintenant à essayer de voir si ces principes sont toujours valables.

Ce que le comité de parents désire c'est d'être consulté sur les principes de bases avant même que le conseil des commissaires essaie de vérifier si ces principes et orientations sont réalisables. Nous espérons pouvoir donner notre avis en tant que parents qui auront à vivre ce redécoupage dès le début du processus. Lors du dernier redécoupage, les membres du comité de parents avaient eu la chance de s'impliquer dès le début de la consultation et cela avait donné de bons résultats.

Madame Lussier nous fait remarquer que nous sommes les membres du comité de parents, que nous sommes consultatifs et qu'elle ne peut pas passer par dessus le conseil des commissaires lors d'une consultation.

De plus, elle nous suggère, en tant que parents impliqués dans nos écoles, d'être proactifs et de prendre les devants. Elle nous demande d'apporter des suggestions, des commentaires qui pourraient orienter le conseil des commissaires dans son redécoupage.

Nous lui faisons alors remarquer que pour être proactifs comme elle le dit, il nous faut un minimum de connaissances sur ce qui s'en vient... Nous ne pouvons pas apporter de suggestions si nous ne connaissons pas les principes et les orientations qui vont guider ce redécoupage. D'où notre demande.

Monsieur Déry fait alors remarquer à madame Lussier que, lorsque le conseil des commissaires déposera son plan de redécoupage, il sera alors trop tard pour essayer de faire modifier certains principes ou orientations qui nous semblent irréalisables ou inappropriés. Le conseil ne voudra pas changer ses orientations car il aura déjà vérifié de la faisabilité de la chose.

La consultation sur le redécoupage en sera une comme les autres où on nous consulte sachant fort bien qu'on ne pourra pas faire de modifications importantes dans le dossier. Là où le bât blesse c'est que sur certaines consultations, le comité de parents n'est consulté qu'avec un minimum d'informations et de documents.. Comment peut-on se prononcer si nous ne connaissons pas toutes les variables qui sont en jeu?

Monsieur Déry tient à dire à madame Lussier que ce n'est pas contre elle que sont dirigés les commentaires mais bien contre le mode de consultation de la Commission scolaire.

Il serait peut-être profitable que certains membres de la Commission scolaire (commissaires, présidente du conseil des commissaires, DGA, etc.) assistent à certaines de nos réunions; cela leur permettrait de prendre conscience des problèmes que nous rencontrons lors des consultations.

C'est un dossier à suivre.

13. LISTE DES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT

Lors d'une précédente réunion, le représentant de l'école Sainte-Claire (Long) avait demandé à combien d'élèves correspondait l'ajout du centre Le Retour; madame Lussier lui indique que cela correspond à environ 200 élèves temps plein.

Monsieur Drolet lui demande alors à combien d'élèves physiques cela va correspondre?

Madame Lussier ne peut répondre à cette question. Elle va s'informer et faire parvenir les renseignements directement à monsieur Drolet.

Résolution numéro CP-357-06-10

Il est proposé par monsieur Gilles Perron d'adopter la liste des écoles et actes d'établissement tel que présentée.

Adopté à l'unanimité

14. CALENDRIER DES RÉUNIONS POUR 2002-2003

Comme aucune présentation sur le redécoupage n'a été faite lors de la réunion du 10 juin 2002, il est proposé d'ajouter la possibilité de faire une réunion au mois de septembre 2002, si le besoin s'en fait sentir.

Résolution numéro CP-358-06-10

Il est proposé par Johanne Gaudreau d'adopter le calendrier des réunions pour 2002-2003 tel que modifié:

Assemblée régulière (le 3^e lundi du mois sauf exception) :

Le 28 octobre 2002	18 novembre 2002	16 décembre 2002
Le 20 janvier 2003	17 février 2003	17 mars 2002
Le 14 avril 2002	12 mai 2002	9 juin 2002

Adopté à l'unanimité

15. RÉOLUTION CONCERNANT LES SURPLUS DANS LES ÉCOLES

Dans un premier temps, le comité de parents avait demandé à ce que la Commission scolaire fournisse aux écoles un cadre unique de présentation pour les budgets annuels. La Commission scolaire a répondu favorablement à notre demande, un document fut créé et remis aux écoles.

Nous sommes maintenant rendu à la période de l'année où les CE se doivent d'adopter le budget de l'école. Plusieurs conseils d'établissement se sont rendu compte que les surplus accumulés jusqu'à maintenant ainsi que la ventilation de ces surplus n'apparaissent pas dans le budget déposé.

C'est pourquoi le comité de parents dépose la résolution suivante :

CONSIDÉRANT que les enfants sont les premiers utilisateurs des services;

CONSIDÉRANT que les écoles doivent fournir les services requis par *La loi sur l'instruction publique* (L.I.P.);

CONSIDÉRANT la difficulté pour les parents d'obtenir des services appropriés pour les enfants;

CONSIDÉRANT que les écoles ont des surplus budgétaires importants;

CONSIDÉRANT que la direction générale presse les directions d'école à ne pas utiliser tous les surplus budgétaires et à couper dans les services aux élèves;

CONSIDÉRANT que les conseils d'établissement ont le devoir d'adopter le budget de leur école;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Élène L'Espérance, secondé par monsieur Alain Déry que le représentant au comité de parents exige que le surplus de l'école fasse partie intégrante du budget révisé à adopter avant le 30 septembre 2002;

ET

De proposer au conseil d'établissement d'adopter une résolution qui présente la répartition du surplus aux différents services aux élèves.

Adoptée à l'unanimité

16. DEMANDE D'APPUI DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS

Le président du comité de parents de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs demande au Ministre de l'Éducation de reconduire et voir même augmenter les allocations d'aide et de reconduire en regard des frais chargés aux parents ainsi que l'assurance que ces mesures s'appliquent à la facture chargée aux parents et non à l'équilibre budgétaire des commissions scolaires.

Une demande d'appui a été envoyée à tous les présidents des comités de parents de la province de Québec.

Résolution numéro CP-359-06-10

Il est proposé par monsieur Robert Bernier d'appuyer la Commission scolaire du Val-des-Cerfs dans sa démarche.

Adoptée à l'unanimité

17. COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT ANNUEL DE LA CSMV

Le comité ÉHDAA n'est pas inscrit dans la liste des membres du comité de parents.

Un effort aurait dû être fait pour rendre le rapport plus attrayant. Des punchs auraient dus être faits avec les points forts de la Commission scolaire. De plus, on pourrait facilement l'agrémenter au niveau de l'image. Un rapport annuel du comité de parents pourrait y être ajouté.

18. CORRESPONDANCE

Monsieur Déry a reçu une lettre de l'école d'Iberville relativement à la politique de soutien à la réussite scolaire en milieu défavorisé. Il souligne, entre autre, l'importance de faire suivre les fonds qui y seront affectés.

Monsieur Déry a aussi reçu des accusés de réception aux lettres que nous avons fait parvenir au MÉQ au cours du mois de mai.

Il a aussi reçu la revue Veux-tu savoir

19. PAROLE AU PUBLIC

L'école Gérard-Filion veut instaurer le vouvoiement au sein de l'école. La représentante désire savoir si ce procédé est utilisé dans d'autres écoles. Environ six autres écoles primaires ont mis en application le vouvoiement, cela semble donner de bons résultats.

**Dans le projet de l'école orientante, les parents ont-ils été impliqués dans le processus (équipe noyau)?
Il semblerait que ce ne soit pas le cas partout...**

Pour que le projet de l'école orientante ne soit pas voué à l'échec, il faudrait que les parents soient impliqués dès le début. La communauté est en grande partie formée par les parents; si vous voulez mettre sur pied des rencontres entre le milieu du travail et les jeunes, il vous faudra inclure la communauté (les parents) dans le processus. Il serait important que madame Lussier fasse le message pour s'assurer que tous les milieux impliqués s'assurent de la participation des parents.

De plus, monsieur Francoeur avait dit, lors de la présentation du document, que l'implication des parents est nécessaire et qu'il allait s'assurer que cela transparaisse dans le document.

Madame Johanne Côté, déléguée au comité transport, mentionne qu'aucune rencontre n'a encore eu lieu.

Monsieur Déry remercie tous les membres du comité de parents pour leur implication et nous annonce qu'il ne sera pas de retour parmi nous l'an prochain. Il profite aussi de l'occasion pour remercier tout le monde de leur support tout au long de l'année.

Tous les membres remercient monsieur Alain Déry pour son implication et l'excellence de son travail tout au long de l'année.

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur François Vaillancourt que la présente assemblée soit levée, et ce à 23 h 30.

Marie-Josée Ulrich
secrétaire